



**COMPTE RENDU**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 FEVRIER 2016**

L'an Deux Mille Seize le neuf février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le premier février, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH,  
M. Gérard GUERDER, Mme Brigitte GARSI, MM. Patrick BAILY, Gérard THEIS

**Etait excusé : ./.**

**Absente avec procuration :** Mme Katia GENET-MAINCION à Michel PAQUET

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 10

**Étaient également présents :** Olivier HAUDOT, D.G.S., Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur du Pôle Développement sectoriel, communication et protocole, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel.



**1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir**

FEVRIER 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	10/02/2016	17 h 30	Commission Politique Sociale : Rendu du dossier de consultation des entreprises pour le projet de cuisine centrale et du CIAS à Entringe	Grande salle de réunion

<b>Mardi</b>	<b>16/02/2016</b>	<b>17 h 30</b>	Bureau communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
<b>Mercredi</b>	<b>17/02/2016</b>	<b>15 h 00</b>	C.A.O.	Petite salle de réunion
<b>Lundi</b>	<b>22/02/2016</b>	<b>18 h 00</b>	Commission « Politique Tourisme - Relations Transfrontalières » I. <i>Office de Tourisme communautaire</i> A. <i>Préparation des Assises du Tourisme 2016</i> B. <i>Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2016</i> a. <i>Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Rodemack</i> b. <i>Validation exposition temporaire</i> C. <i>Commercialisation des produits touristiques</i> a. <i>Tarifification</i> b. <i>Documents juridiques</i> c. <i>Garantie financière</i> d. <i>Diffusion des produits</i> D. <i>Fête médiévale 2016 : demande de subvention et conventionnement avec l'association « Une rose un espoir »</i>  II. <i>Politique d'hébergements touristiques</i> - <i>Taxe de séjour : présentation</i>  III. <i>Divers</i>	Petite salle de réunion
<b>Mardi</b>	<b>23/02/2016</b>	<b>17 h 30</b>	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
<b>Mercredi</b>	<b>24/02/2016</b>	<b>18 h 30</b>	Commission Politique Sociale : Enfance et Jeunesse <b>Compétence Enfance et Jeunesse</b>  1. <i>Compte rendu de la rencontre avec la FOL : demande d'études petite enfance et périscolaire</i> 2. <i>Compte rendu des rencontres avec la CAF</i> 3. <i>Règlement d'attribution des places dans les multi-accueils communautaires</i> 4. <i>RAM :</i> a. <i>Présentation des missions</i> b. <i>Reflexion sur les perspectives dans le cadre du renouvellement du projet de fonctionnement 2017-2020</i>	Petite salle de réunion
<b>Jeudi</b>	<b>25/02/2016</b>	<b>18 h 30</b>	Commission Politique de l'Environnement	CTE

**MARS 2016**

<b>Jours</b>	<b>Dates</b>	<b>Heures</b>	<b>Réunions</b>	<b>Lieux</b>
<b>Mardi</b>	<b>01/03/2016</b>	<b>17 h 30</b>	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		<b>19 h 30</b>	Conseil communautaire - Débat d'Orientation Budgétaire	Salle du Conseil
<b>Mercredi</b>	<b>02/03/2016</b>	<b>15 h 00</b>	C.A.O.	Petite salle de réunion
		<b>18 h 00</b>	SYDELON - Bureau et Comité Syndical	SYDELON

## **Le Bureau communautaire prend acte.**

### **2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 19 janvier 2016**

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 19 janvier 2016.

## **Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

### **3. Objet : Tableau des emplois**

#### **Avancements de grade**

Dans la perspective des éventuels avancements de grade au titre de l'année 2016, il y a lieu de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les postes suivants (dans le respect des ratios promus-promouvables institués par la décision n° 4 du 8 décembre 2015) :

- **Filière administrative :**

Un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.

- **Filière technique :**

Un poste d'ingénieur principal à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.

- **Filière médico-sociale :**

Un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.

Il est précisé que les agents remplissant les conditions de nomination seront nommés dès l'instant où celles-ci seront réunies. Les anciens postes seront supprimés au fur et à mesure des nominations.

#### **Création de postes**

- **Service d'instruction des autorisations d'urbanisme :**

L'agent occupant précédemment le poste de responsable du Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme ayant été affecté à d'autres fonctions, il y a lieu de procéder à un nouveau recrutement.

#### **Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 un poste de rédacteur territorial à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent non titulaire, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n°

84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1<sup>er</sup> et dernier échelon du grade de rédacteur territorial selon l'expérience du candidat.

- **Pôle Enfance – Multi-accueil « Les Frimousses » - Volmerange-les-Mines**

Plusieurs absences d'adjoints techniques occupant les missions d'agent d'entretien et de restauration dans les multi-accueils ont été constatées. Aussi, à l'instar de ce qui a été mis en place pour pallier les remplacements des auxiliaires de puériculture, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe « itinérant » destiné à assurer les remplacements de courte durée dans les structures d'accueil des jeunes enfants et de ce fait assurer la continuité d'un service de qualité.

Un agent occupant les fonctions d'agent d'entretien et de restauration au multi-accueil « Les Frimousses » a demandé son affectation sur le poste d'itinérante. Il convient de créer un nouveau poste qui sera rattaché à la structure « Les Frimousses ».

**Il est demandé au Bureau communautaire**

**- de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.**

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent non titulaire, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1<sup>er</sup> et dernier échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe selon l'expérience du candidat.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	10
Abstention :	0
Contre :	0

**4. Objet : Echange de terrains avec la Commune de Cattenom - rectification**

Par délibération n° 27 en date du 5 avril 2011, le Conseil communautaire autorisait un échange de parcelles avec la Commune de Cattenom dans le cadre de son projet de construction d'un bâtiment périscolaire.

Pour la Communauté de Communes, cette opportunité d'échange répondait à la sollicitation de l'APADIC sur la perspective de la réalisation d'une unité "Alzheimer" au sein de la "Résidence d'Automne" de 12 lits.

L'échange concernait une partie des terrains sis en section 10 parcelles n° 301 et 302 lieudit "Acht" pour une contenance totale de 18 a 87 ca appartenant à la CCCE contre une partie du terrain sis en section 10 n° 299 lieudit "Acht" pour une contenance de 19 a 26 ca appartenant à la Commune de Cattenom.

Considérant la nécessité de rectifier l'acte administratif d'échange en date du 25 août 2011 compte tenu du Procès-verbal d'arpentage acté par certification du cadastre en date du 5 mai 2011,

L'échange de terrains porte en fait sur les parcelles sises en section 10 n° 355 et 356 lieudit "Acht" pour une contenance respective de 16 a 37 ca et de 2 a 75 ca soit un total de 19 ca 26 ca appartenant à la CCCE, contre la parcelle sise en section 10 n° 353 lieudit "Acht" d'une contenance de 19 a 26 ca appartenant à la Commune de Cattenom.

Vu la délibération n° 2 du Conseil communautaire du 27 mars 2012 décidant le principe de charger dorénavant le Bureau communautaire, par délégation, des opérations d'achat et de vente de terrains et d'immeubles dont les crédits budgétaires auront été prévus au budget,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'autoriser la rectification de l'acte administratif de cet échange de parcelles avec la Commune de Cattenom,
- d'autoriser le Président à signer tout document utile.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

**5. Objet : Convention « Intégration des ouvrages dans l'environnement » avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession**

L'article 8 du cahier des charges de concession prévoit une participation annuelle de la part d'ERDF-Electricité Réseau Distribution de France au titre de l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

ERDF propose donc une nouvelle convention pour les travaux d'enfouissement de réseaux programmés en 2016 avec une enveloppe annuelle d'un montant de 20 000 €.

Cette participation est reversée aux communes pour les ERA/VIC par une répartition établie en fonction du montant des travaux et du barème cadre des communes.

En conséquence,

**Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :**

- autoriser le Président à signer la convention avec ERDF - Electricité Réseau Distribution France pour l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique pour l'année 2016.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

**6. Objet : Contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de l'Espace nautique CAP VERT - Validation du Règlement Intérieur et Approbation du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)**

Considérant les obligations réglementaires en matière du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.,

Considérant l'article 19 du contrat de concession de Service Public sous forme d'affermage conclu entre la Société CARILIS et la CCCE, qui précise l'obligation du délégataire de soumettre un règlement intérieur devant être approuvé par l'organe délibérant de la collectivité,

Les membres de la Commission de suivi du contrat de Délégation de Service Public réunis le 3 février 2016 ont donné un avis favorable, d'une part à la validation du Règlement Intérieur - élément du POSS - et d'autre part à l'ensemble du POSS, à l'exclusion du projet de convention tripartite CARILIS - Dauphins du Cap - CCCE qui fera l'objet d'un examen détaillé ultérieur.

**Après avis favorable de la Commission de suivi du contrat de Délégation de Service Public de l'Espace Nautique Cap Vert à Breistroff-la-Grande, en date du 03 février 2016,**

**Il est proposé au Bureau communautaire :**

**- de valider le Règlement Intérieur et de donner un avis favorable au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours présentés lors de la réunion citée ci-avant.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

**7. Objet : Convention de partenariat 2016 avec l'Association « Chants et Musique en Pays Mosellan »**

La Communauté de Communes a défini une saison culturelle communautaire destinée à proposer des manifestations culturelles grand public qualitatives, valoriser le patrimoine communautaire, développer l'attraction et le rayonnement du territoire...

Elle a souhaité d'une part que le festival « Printemps musical en Pays Mosellan » constitue un événement identifié de cette saison culturelle et d'autre part que la saison culturelle s'ouvre par un Concert de Nouvel an, dont elle a confié l'organisation à l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan ». Ces deux manifestations composent donc le volet musical de la saison culturelle communautaire.

Ce partenariat avec l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » s'est traduit par une convention triennale couvrant la période 2013-2015. Les modalités financières actées dans cette convention étaient les suivantes : l'Association encaissait les entrées des 2 événements 2015, lesquelles viennent en déduction de la subvention communautaire de l'exercice 2016.

Pour assurer l'organisation de ces deux événements culturels en 2016, une nouvelle convention annuelle de partenariat a été définie.

L'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » a formulé une proposition de programmation pour le Festival « Printemps musical en Pays mosellan » à la CCCE. Cette proposition a été présentée et validée lors de la commission en date du 16 décembre 2015.

Pour l'organisation de ces deux événements musicaux, l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » a sollicité une subvention de 41 000 € pour l'exercice 2016.

Conformément aux termes de la convention 2013-2015, le montant de la subvention retenue s'élève à **36 898 €** pour l'année 2016 et est calculé comme suit :

- montant de la subvention communautaire sollicitée : **41 000 €**
- déduction des recettes du Concert de Nouvel An 2015 : **- 1 115 €**
- déduction des recettes du Festival « Printemps Musical »: **- 2 987 €**

Pour rappel, la subvention annuelle versée à l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » s'élevait à 35 000 € pendant la durée de la convention 2013-2015. Cette revalorisation exceptionnelle (hors déduction des recettes 2015), s'explique par les 10 ans du festival « Printemps Musical en Pays Mosellan », dont la programmation est plus étoffée et diversifiée en 2016.

**Après avis favorable de la Commission «Politique Culture-Patrimoine» en date du 27 janvier 2016,**

**Il est proposé au Bureau communautaire :**

- **d'octroyer à l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » une subvention de 36 989 € pour l'organisation du Concert de Nouvel An 2016 et de la 10<sup>e</sup> édition du festival « Printemps Musical en Pays Mosellan »**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2016 avec l'Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan ».**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour :	10
Abstention :	0
Contre :	0

## **8. Objet : Convention de partenariat 2013-2015 avec l'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack » - solde de subvention**

Depuis 2006, la Communauté de Communes a formalisé une relation privilégiée avec l'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack », via une convention de partenariat annuelle. Cette convention définissait des objectifs communs en matière de valorisation du patrimoine local et de programmation patrimoniale et culturelle.

En 2010, le partenariat a pris la forme d'une convention triennale, dans un contexte marqué par de nombreuses transitions, dont le lancement d'une stratégie de développement culturel et touristique communautaire globale, le renouvellement intégral du Comité directeur de l'Association et les difficultés financières conjoncturelles de l'Association plus importantes.

Cette nouvelle contractualisation a permis de redresser la situation financière de l'Association et de renforcer les liens et collaborations avec la Communauté de Communes.

La formule de la convention triennale a été renouvelée pour la période 2013-2015. Cette convention prévoit entre autres le soutien financier de la Communauté de Communes pour :

- l'organisation de la manifestation annuelle « Rodemack, Cité médiévale en fête »,
- la participation de l'Association aux manifestations portées par la CCCE,
- la mise en œuvre d'un nouveau projet artistique « In Situ »,
- l'organisation d'actions ponctuelles de mise en valeur des sites naturels remarquables communautaires.

Conformément aux termes de cette convention, l'Association A.V.P. a transmis un bilan financier et qualitatif des actions engagées pour le versement du solde de la subvention, soit 15 550 €.

La nouvelle convention est en cours d'élaboration. Elle précisera les actions pour lesquelles l'Association A.V.P sollicite un soutien financier de la CCCE.

**Après avis favorable de la Commission «Politique Culture-Patrimoine » en date du 27 janvier 2016,**

**Il est proposé au Bureau communautaire :**

- de procéder au versement du solde de subvention d'un montant de 15 550 € à « l'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack » prévu au titre de la convention de partenariat 2013-2015.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

## 9. Objet : Divers

### - Demande de subvention du Tennis Club de Cattenom pour l'organisation du tournoi international des trois frontières 2016

Le Bureau communautaire est informé de la demande de subvention du Tennis Club de Cattenom pour l'organisation du tournoi international des trois frontières 2016. L'association n'étant pas d'intérêt communautaire, la CCCE ne soutiendra pas cette manifestation en 2016.

*La séance s'achève à 18 h 35.*

Le Président  
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', written over a rectangular stamp or box.